

Monsieur le Directeur du BEA-TT
BEA-TT
Grande Arche - Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Chamonix,
Le 07 Décembre 2018

Nos réf. : DTI.OV.C18-049

OBJET : Suite données aux recommandations du rapport d'enquête technique sur
l'immobilisation du téléphérique Panoramic Mont-Blanc le 08/09/16.



Monsieur le Directeur,

Trois des cinq recommandations formulées dans le rapport cité en objet s'adressent à Compagnie du Mont-Blanc.

Veillez trouver ci-après les réponses que Compagnie du Mont-Blanc souhaite y apporter :

Recommandation R1 :

La Compagnie du Mont-Blanc engage avec l'appui des acteurs de la rénovation de 2015-2016 (Maitre d'œuvre et entreprises) la rédaction d'un document à usage interne et externe visant à :

- Préciser les réglages retenus devant faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de leur modification en distinguant ceux accessibles à l'exploitant et ceux uniquement accessibles à l'entreprise conceptrice de l'automatisme.
- Définir, dans la limite des possibilités de modélisation disponibles, l'enveloppe des effets dynamiques et des cas de charge qui les produisent.
- Identifier les essais dynamiques périodiques à réaliser afin de garantir dans le temps la stabilité du comportement (y compris les critères d'appréciation et les valeurs).

L'objectif sera la publication de ce document en deux temps :

- avant la saison d'exploitation de l'été 2019 pour la partie des réglages et paramètres
- avant la saison d'exploitation de l'été 2020 pour la partie du comportement dynamique.

COMPAGNIE DU MONT BLANC
35, PLACE DE LA MER DE GLACE
74400 CHAMONIX MONT-BLANC FRANCE

Tél. : +33 (0)4 50 53 22 75
Fax : +33 (0)4 50 53 83 93
www.compagniedumontblanc.com



S.A. à Conseil d'administration au capital de
6 885 554,16 euros - 35, place de la Mer de Glace,
74400 Chamonix Mont-Blanc, France
N° Siret : 605 520 584 00018. Etablissement habilité
tourisme par arrêté préfectoral n° HA 074 02 0019
TVA Intracommunautaire n° FR 84 605 520 584

Recommandation R3 :

La Compagnie du Mont-blanc va, aidée d'un conseil, lancer une étude visant à améliorer l'efficacité du dispositif de retenue des cabines en cas de déraillement.

La définition d'un cahier des charges pourrait être finalisée pour le début d'été 2019 pour un lancement de l'étude à l'automne 2019.

Recommandation R5 :

La compagnie du Mont-Blanc a mis en œuvre un système de Gestion de la sécurité en application de l'article R342-12 du code du tourisme. Elle a choisi que ce système soit audité par tierce partie afin de garantir une démarche d'amélioration continue.

Toutefois, et sans attendre les résultats de ces audits elle a engagé pour le cas particulier de la télécabine Panoramic Mont-Blanc, une démarche d'analyse particulière visant à renforcer pour cet appareil:

- La documentation technique et de sécurité (consignes, procédures)
- La traçabilité des événements et interventions ainsi que le retour d'expérience.
- La Maitrise des interventions des prestataires. Il y aura toutefois lieu de limiter autant que faire se peut celles-ci pendant les périodes d'exploitation.

L'objectif de cette démarche est de pouvoir compléter la liste des documents associés au SGS pour le 01/12/2019.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

Mathieu DECHAVANNE
Président Directeur Général

Damien GIRARDIER
Directeur Aiguille-du-Midi



COMPAGNIE DU MONT BLANC
35, PLACE DE LA MER DE GLACE
74400 CHAMONIX MONT-BLANC FRANCE

Tél. : +33 (0)4 50 53 22 75
Fax : +33 (0)4 50 53 83 93
www.compagniedumontblanc.com



S.A. à Conseil d'administration au capital de
6 895 554 16 euros - 35, place de la Mer de Glace,
74400 Chamonix Mont-Blanc, France
N° Siret : 605 520 584 00018. Etablissement habilité
tourisme par arrêté préfectoral n° HA 074 02 0019
TVA intracommunautaire n° FR 84 605 520 584